



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction de la gestion des carrières et de la**  
**rémunération**  
**Bureau de gestion des personnels contractuels**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**

**Note de service**  
**SG/SRH/SDCAR/2017-557**  
**28/06/2017**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Mise en place de la procédure dématérialisée de transmission des dossiers de recrutement via la plate-forme Nuxeo des agents contractuels enseignants et d'éducation, des directeurs de centres contractuels et des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives pour la rentrée scolaire 2017 – Besoins permanents du programme 143.

<b>Destinataires</b>	
<b>Pour exécution :</b>  Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  Directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	<b>Pour information :</b>  Organisations syndicales de l'enseignement technique agricole public  Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

**Résumé :** La présente note annonce les nouvelles modalités de transmission des dossiers de recrutement des agents contractuels à durée déterminée de l'enseignement technique agricole pour la rentrée scolaire 2017 (ACEN – AC CPE – Directeurs de centres – AC ATLS).

La présente note a pour objet d'identifier les agents des DRAAF/DAAF (SRFD/SFD) qui seront habilités à déposer sur un espace dématérialisé commun appelé NUXEO, les dossiers de recrutement des agents contractuels de l'enseignement technique agricole public (enseignants, non enseignants, directeurs de centre).

## **1. Contexte**

En vue de fluidifier la procédure de recrutement entre les différents acteurs (EPLEFPA, DRAAF/DAAF (SRFD/SFD), DGER et SRH), les dossiers de recrutement seront dorénavant transmis de manière dématérialisée par le biais d'une plate-forme numérique dénommée Nuxeo.

Cette nouvelle mesure doit faciliter les échanges d'informations et de raccourcir les délais de transmission des dossiers de recrutement des agents contractuels enseignants et non enseignants afin que leur contrat puisse être établi de façon plus rapide et qu'ils puissent percevoir une rémunération ou un acompte dans les meilleurs délais.

Elle sera appliquée pour la première fois pour les recrutements de la rentrée scolaire 2017. En effet, la prise en charge administrative et financière d'un nouvel agent ne peut s'opérer qu'après réception des pièces du dossier.

La liste des pièces du dossier de recrutement ainsi que le circuit de transmission et de validation s'y rapportant, seront détaillés dans la note de service annuelle relative aux modalités de recrutement des agents contractuels en poste dans les établissements d'enseignement technique public publiée début juillet 2017.

Il est à noter qu'une procédure similaire est déjà mise en œuvre pour les enseignants contractuels remplaçants (ACER).

## **2. Pré-requis pour la mise en œuvre de la transmission dématérialisée**

La transmission des dossiers de recrutement se fera au niveau des DRAAF/DAAF (SRFD/SFD) par Nuxeo qui permet de déposer sur un espace commun les pièces dématérialisées du dossier de recrutement selon les modalités décrites en annexe.

Aucun dossier de recrutement ne sera pris en compte sous une autre forme de transmission.

Pour déposer les dossiers dématérialisés sur NUXEO, les agents des SRFD/SFD chargés du suivi des recrutements doivent disposer d'un accès particulier. En effet, l'application NUXEO requiert une habilitation personnelle délivrée par l'administration centrale.

Aussi, les chefs de SRFD/SFD des DRAAF/DAAF doivent adresser une liste nominative des agents de leur service devant être habilités (Nom, Prénom, fonction, adresse mail) avant le 8 juillet 2017 à :

[maryvonne.de-maurey@agriculture.gouv.fr](mailto:maryvonne.de-maurey@agriculture.gouv.fr)  
[sophie.assam@agriculture.gouv.fr](mailto:sophie.assam@agriculture.gouv.fr)  
[svetlana.frolov@agriculture.gouv.fr](mailto:svetlana.frolov@agriculture.gouv.fr)

**Pour le ministre de l'agriculture,  
et de l'alimentation,  
La sous-directrice de la gestion des carrières  
et de la rémunération,**

**Noémie LE QUELLENEC**